

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/009

AVENANTS – CONSTRUCTIONS DU SIEGE DE LA CCVT ET D'UNE MSAP ET DE LOCAUX ASSOCIATIFS A THONES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020, du 12 novembre 2020, du 10 juin 2021 et du 9 juin 2022 attribuent les lots n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°9, n°11, n°12, n°14, n°15 et n°17 du marché TH-CCVT-2020-01 relatif à l'extension de la Maison des Associations, aux entreprises suivantes : BARRACHIN, TOSCO, AMP, STEELGLASS, STA, A4 AGENCEMENT, NEBIHU, APM, HELLE A ET B, MERMILLOD, SAEV.

VU les délibérations précédentes qui autorisent la signature de tous les documents afférents à ces marchés ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la finalisation des marchés précités, des plus et des moins-values viennent s'appliquer afin de régulariser leur montant.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de SIGNER les avenants suivants des marchés relatifs à la régularisation des montants :

- Lot n°2 – GROS ŒUVRE relatif à une plus-value (sciage de la peau extérieure des prémurs : + 1 800,00 € HT) et moins-value (travaux escalier extérieur : - 1 012,40€ HT) pour un montant de +787,60 € HT
Ancien montant : 169 607,36 € HT Nouveau montant : 170 394,96 € HT
- Lot n°3 – CHARPENTE relatif à une moins-value (habillage pied de façade : -2 954,70 € HT)
Ancien montant : 142 221,65 € HT Nouveau montant : 139 266,95 € HT
- Lot n°4 – ÉTANCHEITÉ relatif à une moins-value (sciage de la peau extérieure des prémurs et de l'isolant : -1 800,00 € HT)
Ancien montant : 7 309,76 € HT Nouveau montant : 5 509,76 € HT
- Lot n°5 – MENUISERIES EXTÉRIEURES relatif à une moins-value (habillage autour des menuiseries : -7 140,41 € HT)
Ancien montant : 124 812,36 € HT Nouveau montant : 117 671,95 € HT
- Lot n°6 – SERRUERIE – METALLERIE relatif à des moins-values (garde-corps, signalétique, barre d'accroche, échelle à crinoline : -9 256,00 € HT)
Ancien montant : 41 601,30 € HT Nouveau montant : 32 345,30 € HT
- Lot n°7 – MENUISERIE INTERIEURE relatif à une moins-value (store d'occultation intérieurs et caisson d'habillage des nourrices : -1 837,09 € HT)
Ancien montant : 114 107,14 € HT Nouveau montant : 112 270,05 € HT

.../...

- Lot n°9 – CLOISONS – FAUX PLAFONDS PLATRES ET DEMONTABLES relatif à une moins valeur (mise en place isolant chevrons et BA18 : -7 498,00 € HT)
Ancien montant : 55 333,36 € HT Nouveau montant : 47 835,36 € HT
- Lot n°11 – SOLS SOUPLES relatif à une moins-value (suppression de 49m² de sol souple : -1 384,74 € HT)
Ancien montant : 16 439,47 € HT Nouveau montant : 15 054,73 € HT
- Lot n°12 – PEINTURE relatif à des moins-values (caisson d'habillage, baguette de jonction, peinture canalisation, sérigraphie extérieure : -2 359,44 € HT)
Ancien montant : 23 932,84 € HT Nouveau montant : 21 573,40 € HT
- Lot n°14 – CHAUFFAGE – SANITAIRE – VENTILATION relatif à une plus-value (plans vasques supplémentaires : + 644,00 € HT) et une moins-value (suppression d'électroménager : -287,00 € HT) pour un montant total de + 357,00 € HT
Ancien montant : 119 630,00 € HT Nouveau montant : 119 987,00 € HT
- Lot n°15 – ÉLECTRICITÉ COURANTS FAIBLES relatif à une plus-value (bilan des plus et moins-values via un devis effectué par l'entreprise : + 1 813,93€ HT)
Ancien montant : 65 008,02 € HT Nouveau montant : 66 821,95 € HT
- Lot n°17 – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS relatif à une moins-value (réajustement du marché de base : - 1 186,00 € HT)
Ancien montant : 93 723,00 € HT Nouveau montant : 92 537,00 € HT

ARTICLE 2 : Les crédits sont prévus au budget Principal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 19 janvier 2023.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 23 JAN. 2023
ET PUBLICATION LE 23 JAN. 2023

Le Maire,



Pierre BIBOLLET